Prix agricoles 1995/1996: mesures spéciales pour la transformation des agrumes (dérog. règl. 3119 /93/CEE)

1995/0049(CNS) - 18/05/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission. Pour faire face au problème des liquidités des industries du secteur de la transformation des fruits et légumes qui ont droit à une compensation financière à condition d'avoir versé un prix minimal aux producteurs, le PE demande la création d'un système d'avances mensuelles à charge du Feoga-Garantie.